



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°5/2020 Novembre

Agenda :

- du 23/11 au 23/12 : **Concertation publique de SNCF Réseau** sur la Charte d'engagements pour réduire l'usage des produits phytosanitaires (atelier préparatoire suivi par l'ASPONA) - observations et propositions à envoyer sur <https://www.scnf-reseau.com/fr/rivreains-info-phyto-vegetation>
- 6/2/2021 (sous réserve) : **Assemblée générale** de l'ASPONA.

Roya -Tirer toutes les leçons de nos imperfections

Stupeur, consternation, gestes de solidarité, nous sommes tous passés, individuellement, par ces phases successives en découvrant les conséquences catastrophiques de la tempête Alex qui a dévasté la Roya le 2 octobre.

*C'est sur un autre registre que l'ASPONA, association de protection de l'environnement, a souhaité agir. **Tout d'abord, il nous faut comprendre ce qui s'est passé et ce qui a dysfonctionné**, car nous sommes face à un cumul de causes - climatiques, géologiques, techniques et urbanistiques, socio-économiques, voire géopolitiques. Il convient d'en démêler le fil, comme l'ont réclamé une douzaine de magistrats, d'avocats et de scientifiques dans une lettre ouverte au Président de la République le 10 novembre. Tout en restant modestes.*

***Il nous faut ensuite pouvoir débattre de manière informée des options possibles** pour redonner vie de manière pérenne aux bourgs et villages, dans le contexte des années 2020, autrement dit répondre aux besoins de la population en logement, travail, mobilité, éducation, santé, et communication, dans un espace montagnard de très grande qualité mais extrêmement fragile, pour partie inclus dans un Parc national. C'est l'idée d'un territoire en transition écologique que plusieurs associations promeuvent, telle que Roya Expansion Nature dont l'ASPONA se sent proche.*

*Le devenir de la vallée de la Roya est un enjeu d'ampleur nationale ; il relève aussi de la responsabilité intercommunale et départementale. Nous avons donc demandé au Président de la CARF et aux maires des 14 autres communes **d'ouvrir le Conseil de développement aux associations environnementales**, comme le font les autres intercommunalités (Métropole de Nice, CASA, Pays de Grasse ...) afin d'apporter notre expertise aux débats qui précéderont les décisions sur les investissements futurs dans la Roya. Au niveau départemental, dont dépend le syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau maralpin (SMIAGE), nous soutenons fermement la proposition de **créer une « chambre du long terme »**, émise par Nicolas Hulot et Dominique Bourg. Avoir un endroit posé, documenté, apaisé où on mêle la diversité de notre société pour construire le futur avec un esprit critique pour tirer les leçons de nos erreurs et imperfections.*

Le Conseil d'administration



Camping Saint-Michel : vers un constat de carence ?

Un nouveau modèle de bungalow, doté de fenêtres en VPC blanc, a été installé dans le camping avec vue imprenable sur l'un des oliviers morts depuis 2017. Le 14/10, le gestionnaire a déposé 3 déclarations de travaux dont une pour réaliser une piscine, vraisemblablement à l'emplacement de la décharge illégale, toujours en place.

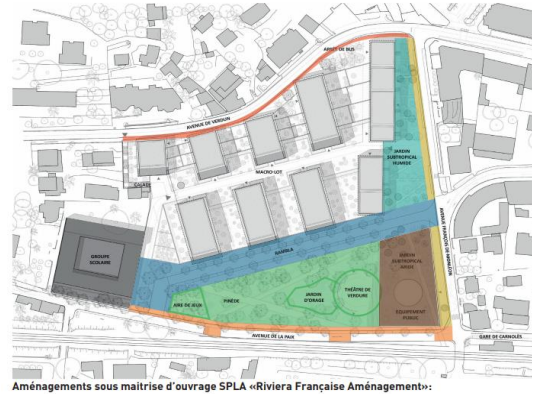
Nous suivons de très près ce soudain réveil, intervenu juste un mois avant la date fatidique de la période probatoire pour la délégation de service public. Ce d'autant que notre demande de consultation à la Mairie des rapports d'activité 2018 et 2019 n'a pu être satisfaite.

Les rapports devant être transmis en juin 2019 et 2020 ne seront examinés par le conseil municipal qu'en décembre 2020 ... Trop tard pour tirer les conséquences de la performance de gestion du camping depuis 2017, sauf si le délai supplémentaire octroyé au délégataire à cause du confinement s'applique également pour dénoncer la DSP sans pénalité, soit jusqu'en mai 2021. FL

Un grand merci aux administrateurs de l'Association de défense et de sauvegarde des sites de Peille qui, après sa dissolution, ont décidé de procéder à la liquidation de sa trésorerie au profit de l'ASPONA.

ZAC « Cœur de Carnolès » : du nouveau à surveiller

La CARF via « Riviera Française Aménagement » vient de lancer un appel à projets pour sélectionner les opérateurs qui seront chargés de la construction du programme immobilier sur l'ancienne base aérienne de RCM. De ce « macro-lot » devront sortir 35 300 m² de surface de plancher pour 405 logements, 844 places de parking mutualisé et 4500 m² pour des commerces et des bureaux. Les propositions des candidats devront s'insérer dans le plan de masse tel qu'arrêté par un jury en mai 2019, suite à un concours d'architectes : celui-ci prévoit la construction de 9 immeubles perpendiculaires à la mer dans la partie nord. Dans ce périmètre, 30% de la surface devra rester en pleine terre.



En dehors de ce « macro-lot », le reste du périmètre sera consacré à des équipements publics pour 5 700 m² (école et cantine, école de musique, salle polyvalente et bâtiment des forces de sécurité), un parc paysager et une *Rambla*. Autant, la conception d'ensemble prenant en compte la ventilation naturelle, le maintien de 30% d'espaces verts, l'étagement des constructions selon le profil de la pente et le risque lié à l'écoulement des eaux pluviales doit être relevée positivement, autant le projet de construction d'une large voie routière transversale baptisée *Rambla*, dans le prolongement de l'avenue Foch pour la desserte des immeubles, n'apparaît pas compatible avec un projet d'écoquartier. L'absence de parking public pour les usagers du train constitue également un problème, alors que la gare devrait constituer dans les prochaines années un point névralgique pour RCM, ses habitants permanents et les touristes. La découverte d'un projet de jardins subtropicaux humide et aride le long de l'avenue de Monléon, à la place d'une pépinière et de jardins pédagogiques escomptés, nous a déçus. Nous essaierons de faire évoluer ces différents « points noirs ». <https://www.cadredeville.com/annonces/2020/10/06/roquebrune-cap-martin-cession-dun-macrolot-en-vue-de-la-realisation-dun-programme-immobilier-mixte-a-dominante-residentielle> MJ - PB

Restriction de mouillage pour les grands yachts

Le 12 octobre, à l'invitation du Pôle Mer de la DDTM 06, nous avons assisté à la cérémonie de signature par le Préfet maritime Méditerranée des nouveaux arrêtés de mouillage qui s'est déroulée en comité restreint au Sémaphore de Villefranche. La nouvelle réglementation, soutenue par l'ASPONA et ses adhérents (voir bulletins précédents), renforce la protection marine du littoral des Alpes-Maritimes.

A consulter, le premier atlas cartographique 2020 de la qualité des eaux côtières de Méditerranée présente l'état des herbiers et croise la qualité des milieux et leur fonctionnalité

https://www.sauvonsleau.fr/jcms/e_24181/inedit--un-atlas-cartographique-pour-identifier-l-etat-de-sante-de-l-herbier-de-posidonie-et-du-coralligene#.X6prz1DjJ4E

A voir, un court reportage efficace montre le labourage des herbiers de posidonie par les ancres des navires de plaisance : <https://medtrix.fr/limpact-des-ancrages-sur-les-herbiers-de-posidonie/>

A télécharger, l'application Donia <https://donia.fr/> permet à tout bon plaisancier, plongeur et pêcheur de se renseigner sur la nature des fonds marins. LL



Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande